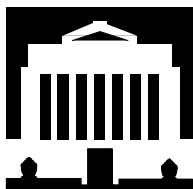


Banque du Canada



Renseignements concernant la contrefaçon des billets de banque et ses effets sur les victimes directes et la société

1. Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada 1
2. La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque..... 1
3. L'augmentation de la contrefaçon : 1 250 % en quatorze ans 2
4. Les conséquences de la contrefaçon sur les victimes directes 4
 - a. Pas de remboursement 4
 - b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises..... 4
5. Les conséquences de la contrefaçon sur l'ensemble de la société 5
 - a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : hausse de près de 100 % en quatorze ans 5
 - b. L'effet de la perte de confiance de certaines entreprises à l'égard des billets de banque 5
 - c. Au bout du compte, nous payons tous la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada 6
 - d. Les pertes financières occasionnées par l'augmentation des coûts que doivent supporter les organismes d'application de la loi et les entreprises 7
6. Si vous souhaitez obtenir plus d'information ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Banque 7

Banque du Canada

Renseignements concernant la contrefaçon des billets de banque et ses effets sur les victimes directes et la société

1. Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada

- La Banque du Canada est la banque centrale du pays. C'est une société d'État qui jouit d'une très grande autonomie.
- Comme l'indique le préambule de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'un des objectifs fondamentaux de l'institution est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».
- La Banque du Canada favorise la prospérité économique et financière du Canada par des activités qui relèvent de quatre grandes fonctions : la Politique monétaire, la Monnaie, la stabilité du Système financier et la Gestion financière.
- La Banque est chargée de maintenir un système financier stable et un taux d'inflation bas et stable ainsi que d'assurer une gestion efficace des fonds de l'État et de la dette publique.
- La Banque du Canada n'est pas une institution commerciale et n'offre pas de services bancaires courants au public.

2. La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque

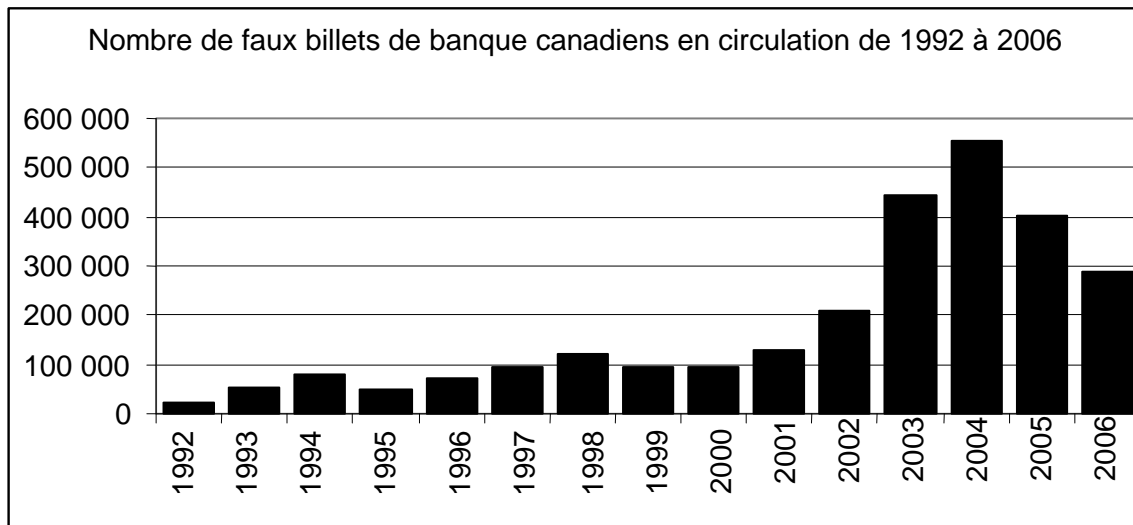
La Banque du Canada a pour mission de favoriser la prospérité économique et financière du Canada et, pour ce faire, elle :

- met en œuvre la politique monétaire de manière à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie. La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible. La Banque du Canada influe sur l'économie en faisant varier la quantité de monnaie en circulation;
- agit en tant que seule entité autorisée à émettre des billets de banque au Canada. La Banque est responsable de l'émission de billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute et qui sont dotés de caractéristiques anticontrefaçon. Elle voit à la conception des billets (y compris l'intégration des éléments anticontrefaçon), à la distribution des billets neufs et au remplacement des billets endommagés. La Banque du

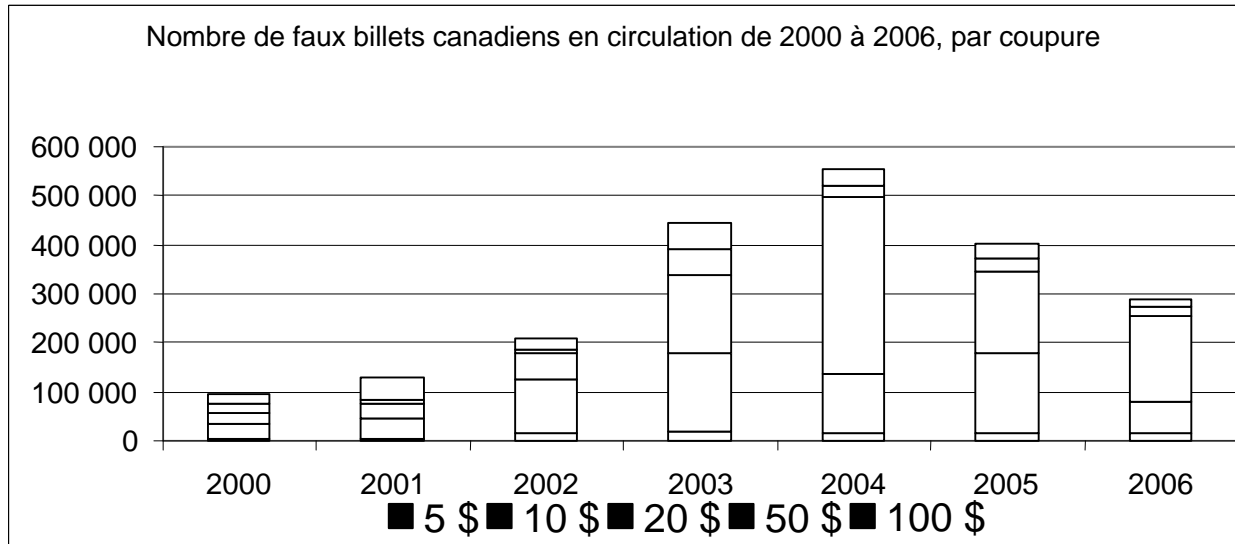
Canada veille aussi à ce que les billets en circulation soient authentiques et à ce qu'il y en ait constamment une quantité suffisante pour répondre à la demande du public.

3. L'augmentation de la contrefaçon : 1 250 % en quatorze ans

- Par suite de la révolution informatique, il n'est plus nécessaire, pour faire de la contrefaçon, de disposer de volumineuses presses fixes conduites par des imprimeurs expérimentés. La plupart des contrefaçons sont aujourd'hui réalisées à l'aide d'imprimantes à jet d'encre ou de photocopieurs couleur.
- Les tableaux ci-dessous ont été élaborés à partir des données compilées par le Bureau d'expertise des contrefaçons et des documents de la GRC, qui reçoit tous les faux billets saisis au Canada, ainsi que des chiffres de la Banque. Ils montrent que le nombre de billets contrefaits en circulation chaque année au Canada a progressé d'un peu plus de 1 250 % de 1992 à 2006.

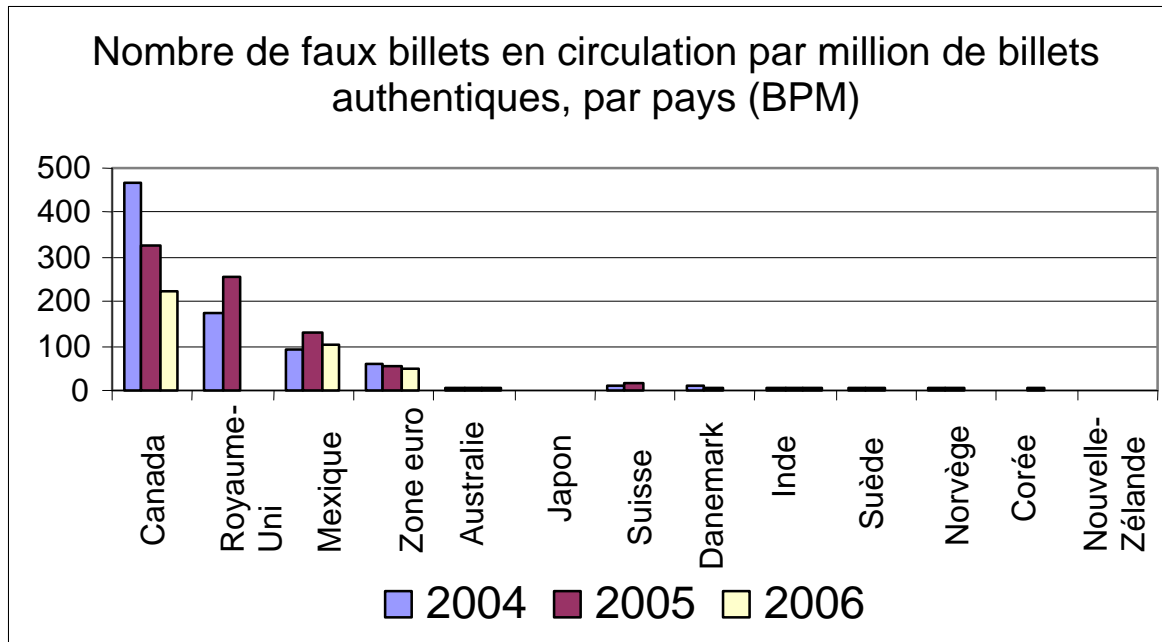


- Le tableau qui suit indique, par coupure, le nombre de faux billets de banque en circulation de 2000 à 2006.



La croissance de la contrefaçon peut aussi être illustrée de la manière suivante :

- 1992 – 21 200 faux billets en circulation
2006 – 287 088 faux billets en circulation (une hausse de 1 250 %)
- 1992 – 575 000 dollars de faux billets en circulation
2006 – 6,7 millions de dollars de faux billets en circulation (une hausse de 1 065 %)
- Par comparaison, le nombre de billets authentiques en circulation a progressé de 38 % entre 1992 et 2006, et la population du Canada s’est accrue de 14 % au cours de la même période (source : Statistique Canada).
- Malgré la baisse très encourageante observée entre 2004 et 2006, les niveaux de contrefaçon au Canada demeurent très élevés par rapport à ceux d’autres pays. Le graphique ci-après illustre le très petit nombre de pays qui affichent des taux de contrefaçon se rapprochant même un peu de ceux enregistrés au Canada entre 2004 et 2006.



*Le tableau ci-dessus a été élaboré à partir de données publiées par les banques centrales de divers pays. Ces données varient quant au calcul des exercices et ne sont donc pas directement comparables dans de nombreux cas.

4. Les conséquences de la contrefaçon sur les victimes directes

a. Pas de remboursement

- Les victimes de fraude par carte de crédit sont habituellement remboursées par l'émetteur de la carte à condition qu'elles aient respecté les règles d'utilisation prescrites.
- Les victimes de la contrefaçon de billets ne sont pas remboursées par la Banque.
- La *Loi sur les banques* oblige la Banque du Canada à honorer les billets authentiques. La Banque n'offre aucune protection financière aux personnes qui acceptent un billet contrefait.
- La Banque du Canada, à l'instar de toutes les autres banques centrales du monde, estime que le remboursement des faux billets ne ferait qu'encourager la contrefaçon.

b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises

- Les personnes à faible revenu et les petites entreprises peuvent grandement souffrir de la contrefaçon.
- Même les grandes entreprises qui disposent d'une faible marge bénéficiaire – comme les épiceries dont les marges sont de 1 à 2 % – peuvent s'en ressentir gravement. Ainsi, une épicerie peut devoir vendre de 5 000 à 10 000 dollars de denrées pour compenser la perte que représente un seul faux billet de 100 dollars.

5. Les conséquences de la contrefaçon sur l'ensemble de la société

a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : hausse de près de 100 % en quatorze ans

- L'augmentation du nombre de billets de banque en circulation montre bien que ceux-ci continuent de jouer un rôle vital dans l'économie canadienne.
- 1992 – 22 milliards de dollars en circulation
2006 – 43,5 milliards de dollars
- La contrefaçon mine la confiance dans la monnaie canadienne, confiance que le Canada doit maintenir.

Comme le juge Reilly l'a précisé dans l'affaire *R. c. Haldane* [2001] O.J. n° 5161 (C.S.J.), au paragraphe 17 :

[TRADUCTION] La fausse monnaie représente une très grave menace pour la collectivité, tant pour l'économie de la collectivité que pour celle du pays, surtout maintenant que sa fabrication est rendue relativement facile en dépit du fait que l'État s'efforce de conserver une longueur d'avance.

b. L'effet de la perte de confiance de certaines entreprises à l'égard des billets de banque

- Juillet 2001 – Les membres d'un réseau de faussaires établi à Windsor, en Ontario, ont mis en circulation quelque 63 000 faux billets de 100 dollars.
- Bien qu'il soit élevé, ce nombre ne représentait, somme toute, qu'une petite partie des 169 000 000 vrais billets de 100 dollars en circulation. Autrement dit, pour 10 000 billets authentiques, on ne comptait qu'environ 4 faux billets.
- Les entreprises ont tout de même estimé qu'elles risquaient de subir des pertes importantes. C'est pourquoi, peu de temps après que cette affaire a été rendue publique dans les médias, 15 % des détaillants du corridor Windsor-Toronto-Montréal ont affiché des avis précisant qu'ils refusaient les billets de 100 dollars.

- Peu après, d'autres commerces de détail dans l'ensemble du pays leur ont emboîté le pas.
- Cinq ans plus tard, encore un bon nombre de détaillants, notamment des chaînes d'épiceries, des cafés, des établissements de restauration rapide et des clubs vidéo, refusent les billets de 100 dollars.
- D'après des enquêtes menées pour la Banque du Canada, à l'heure actuelle quelque 5 % des détaillants refusent une ou plusieurs coupures.

c. Au bout du compte, nous payons tous la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada

- La Banque du Canada verse au gouvernement fédéral les recettes qu'elle tire des billets de banque.
- Par conséquent, au bout du compte, nous payons tous parce que la Banque verse moins d'argent au gouvernement en raison de l'augmentation des coûts.
- La Banque consacre d'importantes ressources à la lutte anticontrefaçon :
 - en améliorant les éléments de sécurité des nouveaux billets de banque;
 - en augmentant les moyens de détecter et de mettre hors circulation les billets contrefaits;
 - en faisant un suivi et une analyse des activités de contrefaçon;
 - en élargissant les programmes qui ont pour objet d'enseigner aux entreprises, au public et aux organismes d'application de la loi comment déceler les billets contrefaits;
 - en élaborant des initiatives pour appuyer les efforts des organismes d'application de la loi visant à décourager la contrefaçon.
- La Banque a consacré près de 29,2 millions de dollars de 1997 à 2006 pour élaborer et mettre en circulation les billets de la nouvelle série *L'épopée canadienne*. De plus, ces nouvelles coupures coûteront 40 % plus cher à produire, soit 9 cents le billet plutôt que 6,5 cents.
- L'accroissement des coûts liés aux éléments de sécurité ne représente qu'une partie de la hausse totale des coûts attribuables à la contrefaçon. Les dépenses engagées par la Banque pour tous les coûts liés à la production de la monnaie – une augmentation des communications, de l'information, de la formation et ainsi de suite – sont passées de 66 millions de dollars en 2001 à 123 millions de dollars en 2006, quatre nouvelles coupures ayant alors été mises en circulation.

d. Les pertes financières occasionnées par l'augmentation des coûts que doivent supporter les organismes d'application de la loi et les entreprises

- La contrefaçon a aussi des répercussions financières appréciables sur les organismes d'application de la loi et les entreprises, qui doivent consacrer des ressources pour former leurs employés à détecter les faux billets.
- Mentionnons également, par exemple, qu'un important service de police doit affecter quatre agents à temps plein pour réunir les billets contrefaits ainsi que les autres éléments de preuve.

6. Si vous souhaitez obtenir plus d'information ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Banque :

Équipe chargée de l'observation et de la communication sur les billets de banque

Banque du Canada

234, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone (sans frais en Amérique du Nord) : 1 888 513-8212

Courriel : education@banqueducanada.ca